

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON DOTÉ

TITRE DU FONDS NON DOTÉ

BOURSE D'ADMISSION L'ÉCOLE TELFER POUR LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ – MGSS (FEMMES)

INTRODUCTION

Cette bourse a été créée par le doyen de l'École de gestion Telfer.

OBJECTIF DU FONDS

Soutenir des étudiantes de cycle supérieur admises au programme de MGSS de l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa qui sont membres d'une communauté racisée ou autochtone et qui s'impliquent dans leur communauté.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

Chaque récipiendaire doit :

1. être citoyenne canadienne ou résidente permanente;
2. être admise à temps plein au programme de MGSS de l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa;
3. s'impliquer activement dans sa communauté;
4. être une personne racisée (membre d'une minorité visible) non autochtone, qui n'est pas de race blanche ou qui n'a pas la peau blanche, indépendamment de son lieu de naissance ou de sa citoyenneté;

OU

soumettre une preuve de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa.

Valeur de la bourse :	15 000 \$
Nombre de bourses :	1
Fréquence d'attribution :	Annuelle
Programme ou cycle d'études :	Cycles supérieurs
Échéance des demandes :	15 juillet

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible dans le portail uoZone, et doit comprendre :

1. une preuve de leur identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
- OU
- une déclaration dans laquelle la candidate s'identifie comme membre d'une communauté racisée, aux termes de la section 2.1 (Le construit social de « race ») du document [Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale](#) de la Commission ontarienne des droits de la personne;

2. une lettre (maximum 500 mots) décrivant comment la candidate s'implique dans sa communauté.